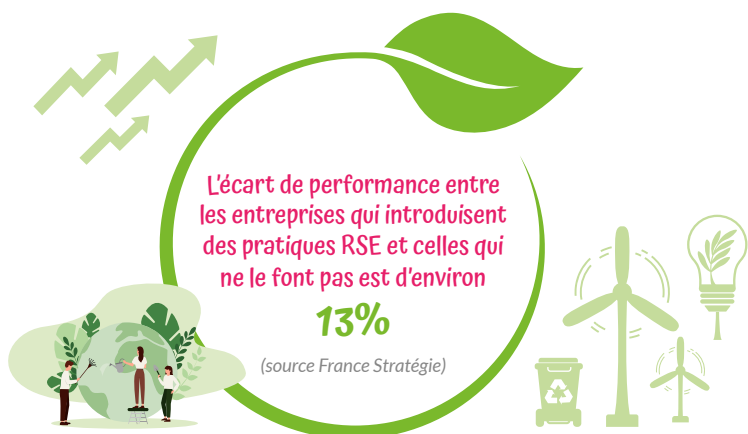


LA RSE EN BREF

La **Responsabilité Sociétale** exprime la volonté du dirigeant d'avoir un impact positif sur la société et de respecter l'environnement en plus d'assurer la viabilité économique de son entreprise.

Cela signifie que l'entreprise prend en compte les impacts **sociaux** et **environnementaux** de ses actions et s'engage au respect de pratiques éthiques et durables.



« La responsabilité sociétale et environnementale est aujourd'hui l'affaire de tous.

L'engagement des entreprises, quelle que soit leur taille, en est un levier essentiel.

La prise en compte, par le créateur, de l'impact de son projet sur son environnement est un gage de crédibilité et de confiance.

C'est un critère important d'évaluation pour l'attribution de nos prêts d'honneur. »

Bernard CHAON
Président d'Initiative Granville Villedieu Intercoms

Donnez à votre projet encore plus de chances de réussir !

6 BONNES RAISONS D'ADOPTER UNE DÉMARCHE RSE

Intégrer une **démarche RSE** dans votre projet, c'est démontrer votre engagement à avoir un impact positif sur votre environnement mais aussi vous donner les moyens de gagner en performance et en attractivité.

1 Réduire vos coûts de consommation de ressources (eau, énergie, matières premières), vos frais de déplacements (travail à distance, covoiturage), réduire vos coûts de consommables (transformation numérique), choisir des partenaires qui partagent vos valeurs (assurer les délais de règlement, éviter les impayés)

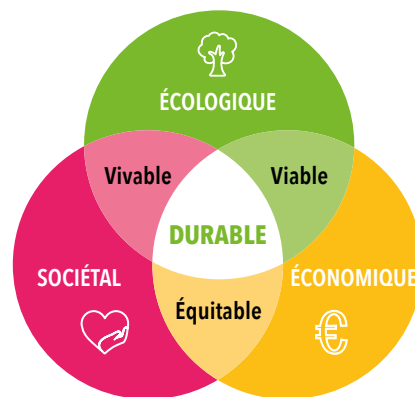
2 Éviter des coûts d'adaptation en anticipant les réglementations et en maîtrisant plus efficacement les risques de votre secteur

3 Valoriser l'image de votre entreprise auprès de vos clients, investisseurs, salariés, fournisseurs, partenaires, institutions, etc, et faire la différence avec vos concurrents

4 Accéder à des appels d'offres qui exigent des critères RSE et conquérir de nouveaux marchés

5 Attirer des talents et renforcer l'adhésion de vos salariés à votre entreprise

6 Faciliter l'accès au financement de vos projets et bénéficier de dispositifs d'aide et de subvention



CE QUE DIT LA LOI PACTE DU 22 MAI 2019 EN MATIÈRE DE RSE

La **loi PACTE** prévoit l'obligation, pour toutes les entreprises, de prendre en compte les enjeux sociétaux et environnementaux dans leurs activités. Une modification du Code civil a entériné l'obligation d'inclure, dans l'objet social de l'entreprise, son intérêt social, au-delà de la recherche du seul profit.

Les **PME** et **TPE** n'ont pas l'obligation de rendre des comptes sur leurs impacts sociaux et environnementaux mais le cadre réglementaire de la **RSE** est appelé à se renforcer.

La loi PACTE encourage également l'intégration d'une « **raison d'être** » dans les statuts de l'entreprise. Cette intégration est facultative dans la majorité des cas mais elle est impérative pour obtenir le statut « **d'entreprise à mission** ».

POUR EN SAVOIR PLUS :

www.medef.com/fr/actualites/guide-pratique-sur-les-mesures-rse-dans-la-loi-pacte

IDENTIFIEZ LES THÉMATIQUES RSE DE VOTRE PROJET



Environnement

- Déchets et recyclage
- Gestion des ressources (*énergie, eau, matériels, matières premières*)
- Énergies renouvelables et matières respectueuses
- Rénovation énergétique
- Économie circulaire et éco-conception (*production, distribution, utilisation et fin de vie*)
- Usages numériques
- Plan de déplacements (*télétravail, visioconférence, covoiturage*)
- Formation des collaborateurs, utilisateurs, ...



Social

- Qualité de vie au travail
- Sécurité, hygiène, santé
- Rémunération et avantages
- Équité hommes-femmes
- Diversité et intégration
- Lutte contre les discriminations
- Aménagement de la vie professionnelle / vie privée
- Emploi jeunes et seniors
- Management bienveillant et dialogue social
- Formation et promotion
- Transformation numérique
- Ancrage territorial et soutien à la vie locale



Économique / Sociétal

- Rentabilité et partage de la valeur
- Achats responsables (*qualité, durabilité, éthique*)
- Lutte contre la corruption
- Transparence (*prix, production*)
- Partenariats locaux et circuits courts
- Pratiques commerciales équitables
- Gestion des risques
- Cybersécurité et respect de la vie privée
- Marketing honnête (*qualité, conformité, éthique*)...

Et toujours...

- ✓ Se fixer des objectifs réalistes et tenables dans la durée
- ✓ Prioriser les actions en intégrant le retour sur investissement
- ✓ Impliquer ses salariés
- ✓ Mesurer les progrès
- ✓ Solliciter les aides disponibles (*financières, organisationnelles*)
- ✓ Communiquer et multiplier les échanges
- ✓ Tirer le maximum de ses actions



LES NORMES ISO PEUVENT VOUS AIDER À FIXER VOS OBJECTIFS !

D'application volontaire, les normes **ISO 26000** et **14000** répondent au besoin des entreprises qui cherchent des outils pratiques pour gérer leur RSE. Leur consultation peut vous aider à identifier vos domaines d'actions.

<https://www.afnor.org/developpement-durable/demarche-iso-26000/>



Pour vous accompagner

- **Initiative Granville Villedieu Intercoms** : prêts, conseils
<https://www.initiative-granville.fr>
- **BPI** : prêts, conseils
<https://www.bpifrance.fr/rse>
- **ADEME** : prêts, conseils, subventions
<https://agirpoulatransition.ademe.fr/>
- **Région Normandie** : prêts, conseils
<https://www.normandie.fr/sensibiliser-et-accompagner-la-transition-ecologique>



ELLE A DÉCROCHÉ LE LABEL INITIATIVE REMARQUABLE !

« Seuls **1,6%** des artisans sont des femmes. Avec les **FABRICOLEUSES**, je veux mettre en valeur les femmes artisanes dans le secteur du bâtiment, les aider à se former, les mettre en relation avec des entreprises qui recrutent... et faire bouger les choses dans ce milieu très masculin ! »

<https://www.initiative-france.fr/nos-solutions/initiative-remarquable.html>



Réseau
Initiative
GRANVILLE-VILLEDIEU.INTERCOMS

Granville Terre et Mer :
contact@initiative-granville.fr
02 33 79 51 50

Villedieu Intercom :
contactvilledieu@initiative-granville.fr
02 33 91 17 76